Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNE

Tél.: 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente Madame Anne-Marie CORDIER Association Couffé Animation Rurale

Maison de l'enfance C.A.R

Rue de Bogel

44 521 COUFFE

Représentée par les co-présidentes,

Mesdames Élodie JAHAN et Marie

BRANDICOURT

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 39 331 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 531 €:

Périscolaire : 4 531 € Pour l'ALSH: 12 000 €

Jeunesse : 19 000 €

Une subvention d'investissement d'un montant de 3 800 €:

Cette subvention est attribuée pour les achats suivants : Renouvellement des lits et matelas enfants, Achat d'un comptoir d'accueil, achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le 17 juin 2024

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Anne-Marie CORDIER Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

> SIVOM du Secteur de Ligné 3 place de la Perretterie 44850 LIGNE Tél: 02 51 12 20 04 sivomligne@orange.fr

, le A

Pour l'association

Mesdames Élodie JAHAN et Marie BRANDICOURT

Co-présidentes de l'association CAR